



Mon ex mari veut diminuer voire arreter le versment de la pa

Par **diabolofraizzz**, le **29/02/2008** à **22:18**

divorcée par consentement mutuel depuis 4 ans, j'ai la garde de nos deux enfants et le père un droit de visite et d'hébergement classique (1 WE / 2, moitié des vacances scolaires) et verse une PA totale de 250 euros pour les enfants. Lors du jugement, le père vivait à 400 km de mon domicile (je suis restée vivre dans la même commune que lors de ma vie maritale, mais en changeant de domicile), il était demandeur d'emploi pris en charge par les Assedic (1200€) et vivait avec son amie qui a deux enfants en garde (pour lesquels elle percevait une PA) et ont un enfant ensemble. Mon ex mari a jusqu'à présent exercé son droit de visite tous les 15 j, faisant les trajets et louant un gîte vers chez moi. Il retravaille et dit avoir un salaire de 1500€. Son amie ne travaille pas (congé parental auparavant aide ménagère). Mon ex mari dit ne plus être en mesure de verser la PA et veut demander une diminution voire l'arrêt... car les trajets tous les 15 j ont un coût trop élevé de surcroît. J'ai proposé qu'il ne prenne les enfants qu'une fois par mois et un peu plus sur les temps de vacances. Refus de sa part. Il veut baisser la PA et maintenir ce rythme. Il veut par ailleurs que je fasse la moitié des trajets une fois par mois. Le coût que cela occasionnerait ne rentrerait pas dans mon budget d'une part et 800 km en un WE n'est selon moi pas adapté au rythme de vie d'un enfant. Je vis seule avec les enfants, j'ai un salaire de 1650 € et le budget actuel doit être géré au plus juste pour finir le mois et offrir un cadre de vie correct aux enfants. Ma question est de savoir si il peut demander une baisse de la PA alors qu'il a eu une hausse de revenus et si le fait qu'il soit en couple soit pris en compte ? (il doit se marier d'ici peu et aux vues du devoir d'assistance entre époux peut-il jouer sur cela pour baisser la PA ?) En plus, un juge peut-il me contraindre à faire la moitié du trajet ?

rn rn vous remerciant de me répondre !